

DEC122795INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070039SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) » ;

Vu la décision n°090081SHS du 23 décembre 2009 portant nomination de M. Michel Tuchscherer aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Maghreb, monde arabo-musulman et Méditerranée » ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est renouvelée, à compter du 1^{er} juillet 2011, l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) ».

Article 2 :

A compter de cette même date, M. Michel Tuchscherer, professeur des universités, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs